



**ALERTE**

34 fédérations et associations nationales  
Des collectifs inter-associatifs locaux  
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

**POUR  
UN CONTRAT SOCIAL  
DE TRANSITION**

**LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES SE  
MOBILISENT POUR  
UNE PLANIFICATION ECOLOGIQUE JUSTE**

---

Le Collectif ALERTE se saisit de la future Planification Écologique pour étudier au travers 6 thématiques, les différents impacts que celles-ci auront sur les populations les plus précaires. Afin de pouvoir y apporter des solutions, les associations de solidarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.



*Ce rapport consacré à la transition écologique dans le logement, constitue le premier numéro de ce feuilleton.*

*Le 20 décembre 2023, nous publierons le rapport intégral.*



## **PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE L'HEBERGEMENT LOGEMENT**

### **1. Tripler le chèque énergie**

Mettre en place une aide énergie pérenne pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion (ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie)

### **2. S'assurer de la mise en place de la tarification progressive de l'énergie**

### **3. Aider autant la rénovation que la construction dans le logement social**

### **4. Appuyer pour un reste à charge proche de zéro et un pré financement pour les propriétaires occupants modestes**

### **5. Soutenir la rénovation énergétique des structures collectives (CHU, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs etc.)**

### **6. Améliorer le dispositif Ma Prime Rénov' Copropriété pour développer la rénovation énergétique dans l'habitat collectif, tout en favorisant les propriétaires les plus précaires. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les primes existantes pour les propriétaires modestes et très modestes, sur la quote-part de leur logement.**

### **7. Mettre en place à l'échelle des collectivités territoriales des guichets de lutte contre la précarité énergétique à l'image du dispositif SLIME. Ils permettent de repérer localement les personnes en précarité énergétique, d'analyser attentivement leurs problématiques et de leur proposer des orientations pertinentes et adaptées à leur situation.**



## Eradiquer la précarité énergétique : Conditions de réussite pour une transition écologique juste

La transition écologique va avoir un fort impact social si elle n'est pas accompagnée. Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. La planification écologique qui va se mettre en place doit être l'occasion de veiller à ce que ces changements soient justes et solidaires.

Le Collectif ALERTE se saisit de la planification écologique pour étudier au travers de 6 thématiques les impacts sur les personnes en situation de précarité. Afin de pouvoir apporter des solutions, les associations de précarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.

Ce rapport intitulé « Pour un contrat social de transition » est diffusé sous forme d'un feuillet. Ce chapitre consacré au logement est le premier numéro à paraître jusqu'en décembre.

### 1. Les personnes précaires sont les premières victimes des passoires énergétiques

L'interdiction de louer des passoires thermiques ne sera réellement une bonne nouvelle qu'à plusieurs conditions :

- Une augmentation du chèque énergie à destination des plus pauvres vivant en passoires énergétiques d'ici à l'interdiction des passoires thermiques en 2025.
- Une véritable accélération de la rénovation des logements, tant dans le parc social que privé, et tant à destination des particuliers que du secteur de l'hébergement et du logement accompagné.

À défaut, il y a un réel risque que cette loi n'entraîne une diminution du nombre de logements accessibles aux personnes précaires dans un contexte où la tension sur le parc de logements est déjà extrêmement forte.

Plusieurs freins empêchent de massifier la rénovation énergétique des logements locatifs du parc privé :

- Le manque d'information des propriétaires
- Un reste à charge trop important malgré les aides d'État existantes
- Une absence de volonté de procéder aux travaux de certains propriétaires

Les mesures suivantes seraient nécessaires :

- Mieux faire connaître le dispositif Mon Accompagnateur Rénov
- Garantir l'impartialité de Mon Accompagnateur Rénov
- Réduire le reste à charge des propriétaires modestes

## 2. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette pourrait constituer un progrès en termes de préservation des puits de carbone naturels, de l'environnement et de la biodiversité s'il est couplé d'une réelle accélération de la rénovation énergétique des logements ainsi qu'une accélération du financement et de l'accompagnement de la réhabilitation des friches. Sans ces conditions, cet objectif se fera au détriment de l'accès au logement des personnes les plus précaires.

## 3. L'avis des personnes concernées

Deux personnes en situation de précarité ont partagé leur expérience. Bastien est en train de rénover une maison, il a eu des difficultés à payer avant de percevoir les aides publiques. Sonia est locataire, elle regrette que « Ma Prime Renov » ne puisse être perçue que par le propriétaire qui n'est pas le plus intéressé à la réalisation des travaux.

### Qu'est-ce qu'un précaire énergétique ?

La précarité énergétique est inscrite dans la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle II<sup>1</sup>, qui encadre sa définition : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Le législateur a identifié deux causes : et le niveau de ressources et la qualité de l'habitat. Le prix des énergies n'est pas considéré comme un facteur explicatif alors que c'est le poids des dépenses d'énergie dans le budget des ménages pauvres et modestes qui est en cause.

### CHIFFRES CLES :

- **3,4 millions de ménages** en situation de précarité énergétique en 2021 (Ministère de la Transition énergétique)
- **22 % des ménages** ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2021-2022 (Médiateur de l'énergie)
- **45 % du coût d'une rénovation globale** reste à la charge des ménages très modestes après subvention (I4CE).

<sup>1</sup> Article 11 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.



# COLLECTIF ALERTE

## 34 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits. C'est pourquoi le collectif ALERTE, fort de l'expertise de l'ensemble de ses membres et de ses antennes territoriales, se doit de contribuer aux enjeux de cette planification écologique. **Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes vous proposent leurs réflexions POUR que la planification écologique soit SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.**



### COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13  
Tél. 01 53 36 35 09 - [contact\\_alerte@uniopss.asso.fr](mailto:contact_alerte@uniopss.asso.fr)  
[www.alerte-exclusions.fr](http://www.alerte-exclusions.fr)

**Twitter**

[@CollectifALERTE](https://twitter.com/CollectifALERTE)